

CHÂTEAU GAILLARD



BULLETIN MUNICIPAL N°21 • MARS 2024

MAIRIE

63 rue des Mûriers
01500 Château-Gaillard
Tél. 04 74 38 22 10
E-mail : mairie.accueil@chateaugaillard01.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 8 h 30 - 12 h 00
Mardi : 8 h 30 - 12 h 00 / 13 h 30 - 17 h 00
Mercredi : 8 h 30 - 12 h 00
Jeudi : 8 h 30 - 12 h 00
Vendredi : 8 h 30 - 12 h 00 / 13 h 30 - 16 h 00

NUMÉROS UTILES

CABINETS INFIRMIERS

- **Christelle Chevrier**
06 60 65 41 20 | 04 74 37 27 66
- **Marylène Pellissard**
06 76 31 48 30 | 04 74 34 56 77

- POLICE 17 POMPIERS 18
SAMU / MAISON MÉDICALE 15
ALLO ENFANCE MALTRAITÉE 119
VIOLENCES FEMMES 3919
SAMU SOCIAL 115
URGENCE PERSONNES SOURDES
ET MALENTENDANTES SMS OU FAX AU 114
CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION
FAMILIALE 04 74 38 08 80

SOMMAIRE

- 3 Les vœux du Maire
- 4 Le budget primitif communal 2023
- 5 Point sur les travaux réalisés en 2023
- 7 Quelques mots sur les incivilités qui impactent nos communes
- 8 Éradiquons les moustiques-tigres !
- 9 FR-ALERT
- 10 Les P'tits Gaillard
- 11 Les citoyens en herbe ont planté l'arbre de la laïcité
- 12 Du côté des associations
- 20 CCAS
- 20 L'état civil
- 22 Le conseiller numérique
- 23 Touquan



Mairie de
Château-Gaillard

“ Comment recevoir toutes les infos de ma commune en temps réel sur mon smartphone ? ”

Événements, réunions, coupures d'eau ou d'électricité, alertes météo, consignes sanitaires... Recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en **SEULEMENT 3 ÉTAPES !**

01 TÉLÉCHARGER L'APPLICATION ILLIWAP

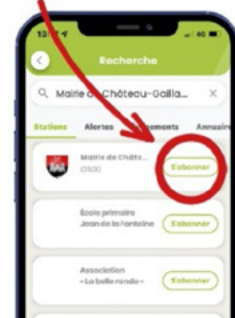


02 RECHERCHEZ VOTRE COMMUNE



03 SUIVEZ VOTRE COMMUNE

Cliquez sur le bouton **S'ABONNER** pour vous abonner à l'actualité de la commune



+ LES AVANTAGES !



GRATUITE
Téléchargement gratuit et sans engagement.



SANS INSCRIPTION
Pas d'email, pas de numéro de téléphone, aucune donnée personnelle n'est collectée.



SANS PUBLICITÉ
Recevez les informations sans être gêné par l'apparition de publicité.



RECEVEZ LES NOTIFICATIONS

Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours.

Restez informé en temps réel et en lien avec votre commune.



LE MOT DU MAIRE

Notre commune accueille aujourd'hui 2287 habitants (dernier recensement de 2021). Les enjeux d'une commune qui s'agrandit sont nombreux et variés. L'augmentation de la population peut entraîner une demande croissante en termes d'infrastructures et de services. Il est essentiel de planifier minutieusement et de gérer cette croissance de manière efficace, réaliste et pérenne financièrement afin de garantir la qualité de vie des résidents.

La qualité de vie n'est pas seulement une affaire d'aménagements, chacun peut y contribuer tout simplement en faisant preuve de civisme.

Le civisme est bien plus qu'un simple ensemble de règles et de comportements, c'est une valeur fondamentale qui définit notre société et notre vivre-ensemble.

Être civique, c'est avant tout respecter les autres, faire preuve d'empathie et de tolérance. Que ce soit dans nos interactions quotidiennes, sur la route, dans les espaces publics ou sur les réseaux sociaux, il est essentiel de se rappeler que nos actions ont un impact sur les autres.

Le civisme se manifeste également par le respect de l'environnement. Cela implique de trier et de ne pas jeter nos déchets n'importe où, de limiter notre consommation d'énergie et d'eau, et de favoriser des modes de transport plus durables.

Le civisme se traduit également par notre engagement dans la vie de notre communauté. Participer activement aux initiatives locales, soutenir les associations de façon à renforcer le tissu social de notre village.

Enfin, le civisme se reflète dans notre participation démocratique. Voter lors des élections, s'informer sur les enjeux politiques et sociaux et exprimer nos opinions de manière respectueuse sont des éléments essentiels pour une société démocratique et équilibrée.

Le civisme est un pilier essentiel de notre société. En cultivant le respect, la responsabilité et l'engagement, nous pouvons construire une communauté solidaire et harmonieuse. J'encourage chacun d'entre vous à faire preuve de civisme au quotidien car c'est ensemble que nous pouvons créer un avenir prometteur pour notre village.

Joël BRUNET



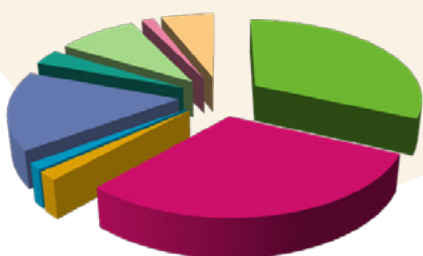
ÉDITORIAL

Joël Brunet

LE BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2023

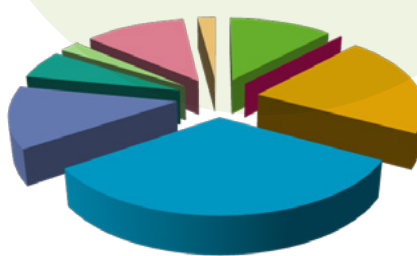
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT BP 2023

■ Charges à caractère général	698 990 €
■ Charges de personnel	663 100 €
Fonds de péréquation ressources communales	38 200 €
■ Dépenses imprévues	30 000 €
■ Virement aux recettes d'investissement	344 053 €
■ Dotations aux amortissements et provisions	68 195 €
■ Autres charges de gestion courante	198 000 €
■ Charges financières, intérêts des emprunts	29 779 €
■ Charges exceptionnelles	132 681 €
Total des dépenses de fonctionnement	2 202 998 €



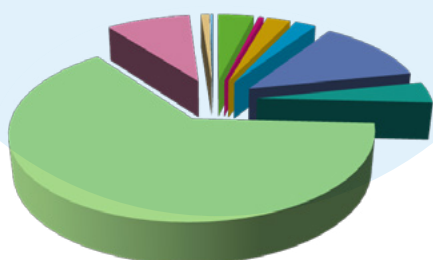
RECETTES DE FONCTIONNEMENT BP 2023

■ Résultat de fonctionnement reporté	263 600 €
■ Atténuation de charges	3 000 €
■ Produits des services et du domaine	459 830 €
■ Impôts locaux	715 962 €
■ Attribution de compensation CCPA	277 980 €
■ Dotation de solidarité communautaire CCPA	130 000 €
■ Droits de mutation (fonds départemental des DMT0)	50 000 €
■ Dotations de l'État	257 626 €
■ Autres produits de la gestion communale	45 000 €
Produits exceptionnels	0 €
Total des recettes de fonctionnement	2 202 998 €



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT BP 2023

■ Remboursement des emprunts (capital)	111 341 €
■ Frais d'études	15 680 €
■ Subventions d'investissement	74 052 €
■ Subvention d'équipement versée SIEA	65 767 €
■ Terrains & bâtiments acquisitions	354 870 €
■ Équipement & matériel	116 491 €
■ Travaux aménagements voiries travaux Poizatier	1 824 108 €
■ Travaux bâtiments	261 290 €
■ Participation voirie ZAC	26 400 €
■ Autres	7 604 €
Total des dépenses d'investissement CA	2 857 603 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT BP 2023

■ Solde d'investissement reporté	692 791 €
■ Excédent de fonctionnement capitalisé	481 441 €
■ Virement de l'excédent de fonctionnement 2023	344 053 €
■ Dotations aux amortissements	66 195 €
■ Remboursement par l'état de la TVA sur les investissements	29 150 €
■ Taxe d'aménagement	32 913 €
■ Subventions d'investissement	863 456 €
■ Nouvel Emprunt	340 000 €
■ Autres	7 604 €
Total des recettes d'investissement	2 857 603 €



LA FISCALITÉ COMMUNALE

	CHÂTEAU GAILLARD Année 2023	Taux moyen de la strate de 2 000 à 3 500 habitants année 2022
Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties	28,77%	36,41%
Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties	36,67%	49,03%

POINT SUR LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023

► RELAMPAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Grâce au dispositif d'aide au remplacement des ampoules des bâtiments communaux mis en place par la CCPA en 2023, la commune a pu bénéficier d'une subvention conséquente afin de procéder à l'échange des anciennes ampoules énergivores par un éclairage LED.

Ainsi, la totalité des bâtiments de l'école, la garderie, la mairie, la salle des fêtes, le salon de coiffure et les abords du terrain de boules couvert ont été concernés par ces remplacements pour un montant global de 33 000€ dont 8 000€ à la charge de la commune.

Ce dispositif ayant été élargi aux équipements sportifs pour 2024, un dossier de demande de subvention est en cours d'instruction en vue du passage en éclairage LED du terrain de boules extérieur, des terrains de tennis et du stade de foot de Cormoz.

► ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Nouvelle aire de jeux

Les enfants l'attendaient depuis longtemps, elle est désormais prête à être utilisée !

L'ancienne aire de jeux en bois située dans la cour de l'école élémentaire avait fait son temps et a laissé place à une structure multi-activités flambant neuve. Les enfants âgés de 3 à 12 ans peuvent ainsi traverser, escalader, glisser, monter et descendre au gré de leurs envies.

Nouveaux aménagements

À l'occasion d'un conseil d'élèves, avait été émis le souhait de procéder à différents marquages dans la cour de l'école. La mairie a ainsi fait tracer, sur le terrain de foot, des lignes autour des buts de basket afin de pratiquer le basket selon les règles de l'art. Trois lignes de course ont également été représentées dans la cour, ainsi qu'une marelle et un damier dessinés sous le préau.



► TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU LOTISSEMENT DE LA POIZATIÈRE

C'était le grand projet du mandat, tant attendu par les habitants du lotissement de la Poizatière. Depuis janvier 2023, trois phases de travaux se sont enchaînées en commençant par la rue Henri Perrodet, puis la rue Léon Blum et enfin la place et la jonction entre les 2 rues précitées.

Ce projet d'envergure, qui aura duré 1 an, touche à sa fin.

L'aménagement a été réalisé selon 4 axes visant à promouvoir un cadre de vie confortable et sécurisé :

- La désimperméabilisation du site et une gestion de l'eau raisonnée.
- La sécurisation des usagers et un nouveau partage des espaces publics.
- Le développement d'une place centrale active.
- Le développement d'une nouvelle strate végétale dynamique.

Pour le plaisir des petits et grands, la place centrale a été pourvue d'une cage de foot avec panier de basket et de modules de fitness. Les espaces aménagés en sable feront le bonheur des amateurs de pétanque et la célèbre fête de quartier du mois de juin pourra perdurer de nombreuses années sur cet espace de vie.

Le montant total des travaux s'est élevé à 2 185 000€ TTC avec un coût pour la commune de 615 000€. Les travaux ont été subventionnés à hauteur de 1 085 292€ :

- 338 872€ du département
- 86 081€ de la région
- 148 104€ de la CCPA
- 512 235€ de l'agence de l'eau



► TRAVAUX DE RÉNOVATION DU TOIT DE L'ÉGLISE

L'église originale apparaît dans les textes en 1655.

Reconstruite en 1882 par l'architecte lyonnais Emile Thoubillon elle est placée sous le vocable Sainte Foy.

Édifice de style néo roman, la nef a trois travées. L'ensemble mesure 27.80 m en longueur pour une largeur de 8.20 m

La dernière grosse intervention sur la toiture remontant à une soixantaine d'années dans le cadre de l'entretien des bâtiments communaux dont l'église fait partie depuis la promulgation de la loi de 1905 régissant les rapports entre l'État et les différentes religions.

Le conseil municipal a décidé de reprendre l'intégralité de la toiture hors clocher.

Cette opération consiste à reprendre la charpente, changer les tuiles ainsi que toutes les zingueries, la peinture des forjets assurant la protection des bois. Commencée fin octobre 2023 pour finir en février 2024, la pérennité de l'édifice sera assurée, pour de nombreuses années.



► INVESTISSEMENT POUR LE SERVICE TECHNIQUE



QUELQUES MOTS SUR LES INCIVILITÉS QUI IMPACTENT NOS COMMUNES AU QUOTIDIEN



Les incivilités qualifient toute atteinte à l'ordre public et englobent de nombreux comportements.

Certaines constituent des infractions : dégradations, comportements agressifs, stationnements gênants, dépôts sauvages, insalubrité, irrespect des règles de construction... etc.

Le fait d'abandonner des déchets ou de constituer un dépôt illégal de déchets est désormais sanctionné sur Château Gaillard par un arrêté du Maire.

Depuis la loi du 10 février 2020 sur la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire, si l'auteur du dépôt est identifié, et selon la procédure indiquée à l'article L.541-3 du code de l'environnement, le Maire peut en même temps qu'il le met en demeure, lui imposer le paiement d'une amende administrative dont il détermine le montant. Sur notre commune l'amende est de 150€ minimum pour les faibles volumes et va jusqu'à 1500 pour les volumes de 1 m³ et plus.

Si la lutte contre ces incivilités que certains de nos administrés qualifient de « mineures » il n'en reste pas moins vrai que leurs multiplications génèrent une dégradation de la qualité de vie.

Certains de nos concitoyens, les premiers impactés par ces comportements inciviles appellent légitimement à une meilleure prévention et à des actions en faveur du bien vivre ensemble.

Dépôts sauvages, poubelles sorties hors des horaires de ramassage, encombrants dans la rue, stationnement gênant, déjections canines non ramassées, pollutions

sonores de tous ordres, ce sont tous ces irrespects du quotidien qui détériorent la qualité des espaces publics, qui dégradent notre environnement, et qui irritent nos concitoyens.

Dernièrement ce sont les containers à OM qui ont brûlés rue Roger Gaillard et nous avons toujours des véhicules abandonnés dans un champ par ci par là.

Il y a aussi ces constructions illégales qui font perdre des heures au secrétariat de mairie, de l'argent à la collectivité afin de rédiger et d'envoyer des PV d'infraction, et du temps aux tribunaux.

Laisser ces incivilités se développer peut aboutir à des phénomènes plus graves. L'absence de réactivité provoque la répétition d'actes similaires de façon exponentielle.

Par exemple, un sac poubelle mis à côté d'un container à ordures ménagères en appelle forcément un autre rapidement.

Les stationnements illicites sont également verbalisés, plus précisément aux abords des écoles, mais nous constatons que malgré cela de nombreux parents d'élèves ne respectent toujours pas ces consignes, plusieurs notes leurs ont été envoyées en vain, la police municipale reste vigilante.

Nous terminerons par une citation de l'écrivain Jean de La Bruyère, 1645-1696 :

« L'incivilité n'est pas un vice de l'âme, elle est l'effet de plusieurs vices : de la sottise, de la vanité, de la paresse, de la stupidité, de la distraction, du mépris des autres, de la jalousie. Pour ne se répandre que sur les dehors, elle n'est que plus haïssable, parce que c'est toujours un défaut visible et manifeste ».



Début décembre au milieu des champs...



Nous n'avons pas oublié ces sacs d'une provenance douteuse découverts début août au rond point des Ravinelles qui ont nécessité la fermeture de ce même rond point durant plusieurs heures avec le déplacement des forces de l'ordre, ni ces 24 sacs de 100 litres début septembre en provenance de Dagneux, jetés dans un champ sur la route de Priay, malgré des recherches prometteuses celles-ci sont restées infructueuses faute d'une bonne collaboration et d'un handicap de quelques 40 km qui nous séparent de cette ville, ni ces 50 tuiles cassées au lavoir de Cormoz.



ÉRADIQUONS LES MOUSTIQUES-TIGRES !

Dès le printemps 2023, bon nombre d'habitants de la commune s'est vu importuné par une invasion de moustiques- tigres. **Mais ce n'était qu'un début !**

Le moustique-tigre a besoin d'eau pour se développer. C'est l'eau qui déclenche l'éclosion des œufs, pondus préalablement sur les parois et rebords de tout récipient ou objet pouvant recueillir cette eau.

En été, la durée de développement de l'œuf à l'adulte dure entre 8 et 12 jours. La durée de vie d'un adulte étant d'environ 1 à 2 mois, plusieurs générations vont se succéder au cours d'une saison.

Le moustique-tigre est fort nuisant lorsqu'il pique et peut être vecteur d'infections virales graves, telles que la Dengue, le Chikungunya ou Zika.

Les lieux de développement se situent dans les jardins, sur les terrasses et balcons. En supprimant les endroits permettant au moustique de proliférer, son expansion s'en verra limitée. Il n'existe aucun traitement pour l'éradiquer.

Il est donc impératif que chacun mette en place les mesures nécessaires :

- Vider les coupelles sous les pots de fleurs, les gamelles pour animaux, les bâches couvrant les tas de bois...
- Couvrir de façon hermétique tous les récipients comme les réservoirs ou récupérateurs d'eau de pluie avec un couvercle ou un tissu fin, y compris les accès via les descentes de chéneaux.
- Ranger tous les récipients pouvant contenir ou accumuler de l'eau à l'abri de la pluie.
- Curer régulièrement les rigoles et les gouttières pour éviter la stagnation d'eau.
- Jeter tous les objets abandonnés pouvant contenir de l'eau.
- Entretenir régulièrement les piscines en veillant au bon fonctionnement du système de filtration et d'épuration.

Lutter contre la prolifération des moustiques-tiges est un impératif de santé publique et demeure l'affaire de tous.

C'est ensemble que nous en viendrons à bout !

L'EID (Entente Interdépartementale de Démoustication) peut se déplacer gratuitement à votre domicile pour vous conseiller sur les bons gestes à adopter. N'hésitez pas à les contacter en cas de doute.

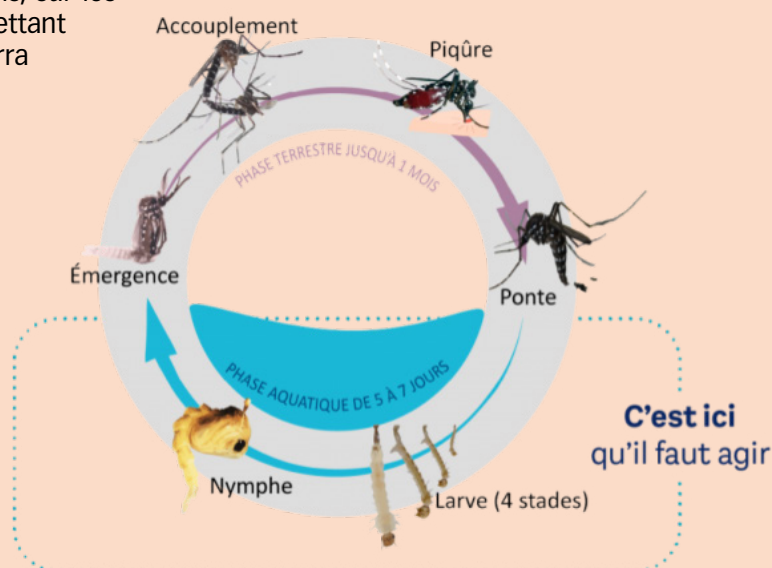
www.moustigre.org

www.eid-rhonealpes.com



RECONNAÎTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

- ✓ Il est **rayé noir et blanc**
- ✓ Il est **très petit (5 mm)**
- ✓ Sa piqûre est **douloureuse**
- ✓ Il pique durant la **journée**
(ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir la nuit !)



LE SAVIEZ-VOUS ?



Il vit dans un rayon de 150 M



Il est plus petit qu'une pièce de 1 centime d'€ (5 mm)



Il est rayé noir et blanc



Il crée des nuisances au quotidien



La femelle peut pondre jusqu'à 200 œufs



Il peut transmettre la dengue, le chikungunya ou le zika dans certaines conditions



Déployé sur le territoire national (hexagone et outre-mer) depuis le mois de juin, le dispositif permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger.

LE FONCTIONNEMENT DE FR-ALERT

Au travers de la téléphonie mobile, le système FR-ALERT permet d'informer sur la nature et la localisation d'un danger ou d'une menace et d'indiquer les actions et comportements à adopter pour se prémunir de ces dangers ou réduire autant que possible l'exposition aux effets de ces menaces.

LES NOTIFICATIONS PEUVENT TRANSMETTRE DES INFORMATIONS SUR

- La nature du risque (un feu, une inondation, un accident industriel...).
- L'autorité qui diffuse l'alerte.
- La localisation du danger (établissement, quartier, commune, agglomération, département...).
- L'attitude à adopter (rester chez soi, évacuer la zone...).
- Le cas échéant, un lien pour obtenir des informations supplémentaires sur un site internet officiel.

À la réception de l'alerte, il convient donc de bien prendre connaissance de l'ensemble de ces informations et de mettre en œuvre les actions et comportements indiqués afin de se protéger et réduire les risques d'exposition au danger.

La fin de l'alerte fait également l'objet de l'envoi d'une notification.

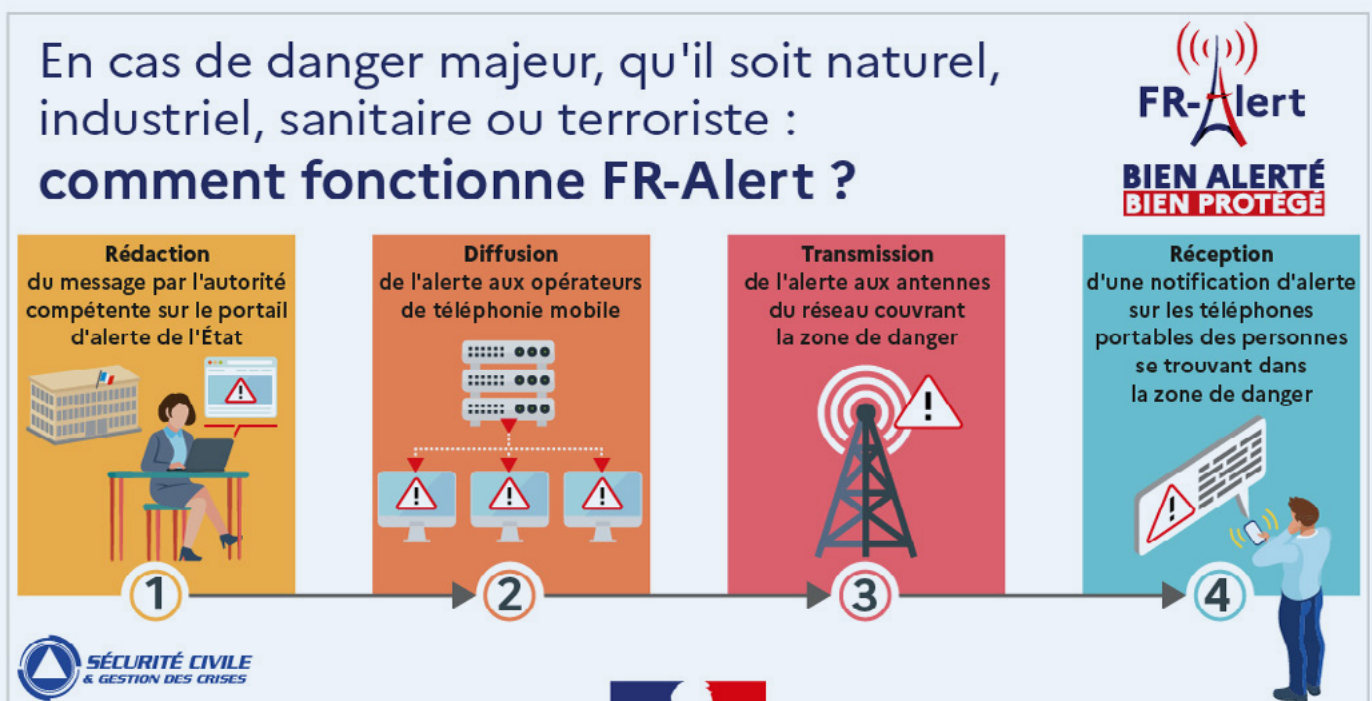
PAS D'INSCRIPTION, NI D'APPLICATION

FR-ALERT est conçu pour alerter toute personne présente dans la zone d'alerte, via les réseaux de télécommunications.

Il n'est donc pas nécessaire de s'inscrire au préalable pour recevoir les alertes, peu importe l'endroit dans lequel vous vous trouvez et le téléphone portable que vous utilisez.

Pour les mêmes raisons, nul besoin de télécharger une application mobile.

NB : Cet outil est complémentaire aux systèmes d'alerte existants (plus de 2000 sirènes raccordées à un logiciel de déclenchement à distance, l'activation des médias TV et radio pour diffusion des messages d'alerte et d'information sur leurs antennes ainsi que la mobilisation des comptes institutionnels sur les réseaux sociaux...) et constitue une réponse adaptée à un large périmètre de risques et de menaces.



« LES P'TITS GAILLARD »

1. Fonctionnement du centre de loisirs

Le centre de loisirs de Château Gaillard, baptisé par les enfants «Les p'tits Gaillard» a ouvert ses portes en septembre 2023.

Le centre accueille les enfants de 3 à 12 ans scolarisés sur la commune en journée complète, en demi-journée avec ou sans repas, la capacité maximale étant de 30 enfants par journée.

L'équipe est composée :

Directrice : Célia Felix

Directrice adjointe : Angélique Prost

2 animatrices : Christelle et Éloïse

Agent de cantine : Fabienne

L'accueil des enfants en extrascolaire (vacances scolaires) s'effectue de 7 h 30 à 18 h 30, à raison de :

- 2 semaines pour les vacances d'hiver.
- 2 semaines pour les vacances de printemps.
- 2 semaines pour les vacances de la Toussaint.
- 4,5 à 5 semaines pour les vacances d'été (juillet/août).

Le centre est fermé les trois premières semaines du mois d'août et les deux semaines des vacances de Noël.

L'accueil des enfants en périscolaire s'effectue tous les mercredis de l'année scolaire de 7 h 30 à 18 h 30.

2. Objectifs

- Développer l'autonomie de l'enfant.
- Favoriser la responsabilisation.
- Éducation à la citoyenneté.
- Respect des différences, être solidaire.

Pour atteindre les objectifs, l'équipe du Centre de Loisirs met en place différentes activités dont le but est de favoriser l'implication des enfants et des familles.

- Apprendre à vivre ensemble.
- Favoriser la participation des enfants.
- Favoriser l'épanouissement des enfants.
- Répondre aux besoins du public.

3. Effectifs

Depuis l'ouverture, le centre de loisirs accueille en moyenne une vingtaine d'enfants sur les mercredis et la première période de vacances scolaires (tousaint).

Pour la période des vacances scolaires, l'effectif varie selon la demande.

4. Les animations proposées et les projets menés

L'équipe du centre de loisirs a travaillé sur différentes thématiques et projets durant les vacances et les mercredis :

- Monstre et Cie
- Halloween
- L'automne
- Spectacle de Noël (chant, danses, participation au décor) avec la participation des familles ce jour.





► LES CITOYENS EN HERBE ONT PLANTÉ L'ARBRE DE LA LAÏCITÉ

La laïcité est un principe fondamental qui guide notre société vers l'égalité, la liberté de conscience et le respect des différences.

Pour symboliser notre engagement envers ces valeurs, notre commune a décidé d'accepter la proposition de l'union départementale des DDEN de planter l'arbre de la laïcité à l'occasion de ses 60 ans.

Cette action symbolique représente notre volonté de promouvoir la tolérance, le dialogue et le respect mutuel au sein de notre communauté.

Le 12 décembre 2023, un mûrier platane a donc été planté dans la cour de l'école primaire en présence des représentants des délégués départementaux de l'éducation nationale, de Monsieur le Maire, de représentants du conseil municipal et surtout en présence des élèves de l'école de notre commune et de leurs enseignants.

Les enfants ont bravé le mauvais temps pour assister à cette cérémonie et écouter respectueusement les discours rappelant ce qu'est la laïcité et son importance pour l'apprentissage de la citoyenneté.

Le silence fut rompu pour entonner la Marseillaise puis pour encourager les élèves choisis, 2 par classe, pour mettre une pelletée de terre afin de finaliser la plantation.



11 novembre 2005

es parents conduisent-ils leurs enfants ou les enfants entraînent-ils leurs parents ? Impossible de répondre à cette question. Toujours est-il qu'il y avait foule en cette journée de commémoration.

Après le discours et la minute de silence, une quarantaine d'enfants ont entonné La Marseillaise sous la direction de Michèle Charmarty, directrice de l'école. Un vin d'honneur a été servi dans la nouvelle mairie, pas encore inaugurée, mais en service depuis le 3 novembre. Une visite en avant-première pour les participants !



ARBRE DE LA LAÏCITÉ

1905 - 2005

CELEBRATION DE LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

A cette occasion, dans la cour de la Mairie, sous la direction de Jean-Noël Malardier, président du Comité de fleurissement, le Maire a planté l'ARBRE DE LA LAÏCITÉ qui commémore les cent ans de séparation, en 1905, entre l'Eglise et l'Etat.

Joël Brunet, premier adjoint et nouveau Président de la Fédération départementale du BTP n'a pas pu résister « à l'appel de la pelle » et a retrouvé le savoir-faire de ces jeunes années pour terminer le travail. Une plaque retraçant cet événement a été déposée le 3 décembre, lors de l'inauguration de la mairie.

Plantation qui n'est pas sans rappeler, à certains, celle de l'année 2005. Un arbre de la laïcité avait été planté sur le parking de l'actuelle mairie, nouvellement mise en service, afin de commémorer le centenaire de la séparation de l'église et de l'état. L'arbre a depuis été déplacé vers l'ancienne mairie.

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

Dans les communes, les activités et les cérémonies jouent un rôle essentiel dans la vie quotidienne des habitants. Ces événements rythment notre communauté, créent des liens sociaux et renforcent le sentiment d'appartenance à un lieu unique.

Les activités dans notre commune offrent une multitude d'opportunités pour les résidents de tous âges. Que ce soit des événements sportifs, culturels, des expositions, des ventes ou toute autre manifestation organisées par les différentes associations chacun peut trouver une activité qui correspond à ses intérêts et passions. Ces moments de partage et de divertissement favorisent la convivialité entre les habitants, créent des rencontres fortuites et renforcent les liens intergénérationnels.

Les cérémonies, quant à elles, sont des moments privilégiés où la communauté se rassemble pour célébrer des événements importants. Qu'il s'agisse de commémorer des dates historiques, de célébrer des fêtes traditionnelles ou de rendre un hommage, ces cérémonies renforcent notre identité collective et notre fierté d'appartenir à cette commune. Elles sont également l'occasion de transmettre les valeurs et les traditions aux générations futures, assurant ainsi la pérennité de notre patrimoine culturel.

En somme, les activités et les cérémonies sont les piliers de la vie communautaire. Elles créent des moments de joie, de partage et de convivialité, tout en renforçant le tissu social et le sentiment d'appartenance à notre lieu de vie. Participer à ces événements permet à chacun de s'épanouir, de tisser des liens durables et de contribuer à la richesse de notre communauté. Alors, n'hésitez pas à vous impliquer et à profiter de toutes les activités et cérémonies qui rythment la vie de notre commune !

Cérémonie des vœux

Forum associations

Les illuminations

Soirée du 13 juillet

Repas du CCAS

Diverses animations

et ventes par les associations et la bibliothèque

Cérémonies commémoratives

8 mai

19 mars

14 juillet

11 novembre

Vous trouverez en dernière page de couverture les logos des associations de la commune ainsi que celui de l'association «les randonneurs du buizin» qui compte de nombreux résidents du village. Rdv sur le site de la commune pour trouver leurs coordonnées ou envoyer un message.

COMITE DE FLEURISSEMENT

Le comité de fleurissement de Château-Gaillard fut présidé pendant 20 ans par Jean-Noël Malardier.

Il vient d'en quitter la présidence début 2023 et restera en tant que bénévole au sein de l'association.

Sous l'égide de la municipalité de Roland Martin puis de celles de Joël Brunet, il a mis à contribution son expérience professionnelle et ses connaissances florales pour créer et définir les différents massifs et points de fleurissement, aidé en cela par les bénévoles, et qui font la fierté des habitants de Château-Gaillard.

Pendant sa présidence, le comité a pris une part active aux festivités du huit décembre avec la venue du père Noël pour les enfants des écoles, les illuminations des rues avec les lumignons, la vente des bouquets de la fête des mères et bien d'autres manifestations.

Et quelle belle récompense pour tout ce travail accompli puisque la commune vient d'être classée 1^{ère} au concours des villages fleuris de 4^e catégorie (2001 à 5000 habitants) suite à la visite du jury du comité départemental de fleurissement de l'Ain en date du 23 août dernier.

Parti de rien, cette association est devenue pérenne et va repartir avec de nouveaux dirigeants toujours aussi motivés. Un sang neuf serait le bienvenu pour la continuation des activités florales bien aidés par les employés communaux.

Nous souhaitons une bonne continuation à la nouvelle équipe soutenue par les employés municipaux, Kevin et Florent, que nous remercions.

Bureau

Président : Yvon Rouselle

Tél : 07 71 87 65 79

Président d'honneur :

Jean-Noël Malardier

Trésorier : Libérato Pasquantonio

Secrétaire : Patrice Dupont



Jean-Noël Malardier



► LE SOU DES ÉCOLES

LE SOU DES ÉCOLES VOUS PROPOSE UNE PETITE RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2023...

Après-midi Jeux de société et tirage au sort de notre Tombola le dimanche 26 février

En partenariat avec l'association ambarroise La Licorne Joueuse, nous avons organisé une après-midi jeux à la salle des fêtes : toutes les générations se sont retrouvées pour un moment de partage et de convivialité. Une belle réussite !



Fête de l'école, le vendredi 30 juin

Vente de brioches le dimanche 12 novembre

La traditionnelle vente de brioches a été de nouveau un succès, celle-ci est l'occasion d'aller à la rencontre des habitants.

La nouveauté cette année, était la tenue d'un point de vente à Intermarché qui nous a permis d'aller à la rencontre et de toucher un public supplémentaire.

Rando' à Château le dimanche 26 mars

C'était la 2^e édition de notre randonnée, avec cette année deux parcours proposés, un de 5 km et un second de 9 km.

Le changement d'heure et la pluie ne nous ont pas aidés mais nous avons tout de même accueilli 60 courageux, prêts à découvrir les sentiers de notre village !



Sorties scolaires de la PS au CM2

Encore une fois, cette année, grâce au financement assuré par nos manifestations, les enseignants et enseignantes de l'école ont organisé de nombreux projets scolaires pour nos enfants : exposition sur le pharaon Toutankhamon à Lyon La Sucrière, Grottes du Cerdon, Journée au parc de la Tête d'Or, course d'orientation au Lac Chambod, projet théâtre...

Galettes au four, les dimanches 14 mai et 15 octobre

Grande nouveauté pour le Sou, avec l'aide d'environ 30 bénévoles (parents, grands parents...), de Jean-François Richer et de Mrs Lacroix père et fils, nous avons rallumé le four de Cormoz à deux reprises, avec plus de 540 galettes vendues sur ces deux manifestations.





Journée de Noël à l'école le vendredi 22 décembre

Cette année, un spectacle de magie était proposé et offert aux 300 élèves de l'école. Arturo, cuisinier loufoque et fantasque a concocté un drôle de repas de fête. Le père Noël a rendu visite aux 11 classes en leur offrant des cadeaux et un goûter.

Un grand **merci** aux parents bénévoles, à l'équipe enseignante, à la mairie, et bien évidemment à tous les habitants de Château qui sont toujours présents pour nous faire part de leur soutien.

Encore une fois, le sou ne serait rien sans ses bénévoles, alors n'hésitez pas à nous suivre sur nos réseaux et/ou à prendre contact avec nous si vous souhaitez nous retrouver sur une manifestation !

soudesecoleschateaugaillard01@gmail.com

DATES À RETENIR POUR 2024

- **Dimanche 10 mars**
Loto
- **Dimanche 7 avril**
Rando' à Château
- **Dimanche 9 juin**
Vente de galettes au four
- **Vendredi 28 Juin**
Fête de l'école



Composition du bureau

Alexandra Fayolle (présidente)
Alicia Lazzarini (vice-présidente)
Christine Lachaud (trésorière)
Josselin Charbonnier (vice-trésorier)
Ali Bensaadoune (secrétaire)
Marlène Guillomot (vice-secrétaire)

Membres du Conseil d'administration

Nelly Courtiau, Marie Dufour, Gilles Cellard

► ASSOCIATION DES CHASSEURS

L'ensemble des chasseurs de Château Gaillard ont été sollicité par la fédération de chasse de l'Ain le 5 décembre 2023 à la salle des fêtes afin de suivre la formation décennale mise en œuvre par la fédération nationale des chasseurs.

Quasiment tous étaient présents ainsi que des candidats de communes limitrophes.

Cette formation obligatoire devra être suivie tous les 10 ans.

L'objectif est que chaque chasseur bénéficie d'une remise à niveau obligatoire concernant les règles élémentaires de sécurité à la chasse pour leur sécurité et celle des autres usagers de la nature.

Date à retenir

- **Ball trap 31 août et 1^{er} septembre 2024**



► C'EST L'AIN ET LUI «JOHNNY»

Dates à retenir

14 et 15 Juin 2024
pour l'hommage
anniversaire Johnny
à Château-Gaillard,
site de la salle
polyvalente

*Le bureau
Rolande, Danièle, Chantal*



► CLUB AÉRONAUTIQUE DU BUGEY - ANTOINE DE SAINT EXUPÉRY

Que de chemin parcouru depuis 1909, où des pionniers de l'aviation se sont installés sur ce terrain afin d'y construire leurs premières machines volantes puis d'oser monter dessus pour s'élever dans les airs.

C'est aussi le terrain sur lequel Antoine de Saint Exupéry a fait son baptême de l'air en 1912.

Aujourd'hui le Club Aéronautique du Bugey continue d'écrire l'histoire de l'aéronautique par ses diverses activités accessibles à tous, comme le modélisme permettant de découvrir le pilotage d'un avion depuis le sol accompagné d'un moniteur. Les modèles réduits sont de toutes tailles, de l'ultra léger avec un moteur électrique jusqu'au Jet fonctionnant avec un réacteur.

Pour certains, l'envie de quitter le sol de la planète est plus forte, et la possibilité de découvrir le vol «grandeur» puis d'apprendre à piloter un avion est possible au travers de l'école de pilotage. Dès l'obtention de leur licence, nos pilotes s'envolent à la découverte des régions de France par les airs et au-delà des frontières pour les plus téméraires.

En 2023, notre petite structure a pu voir voler de nombreux modèles réduits de toutes les tailles, organiser un beau meeting jet avec les meilleurs pilotes en la matière.

Notre école de pilotage «grandeur» a permis cette année à 2 élèves de devenir pilote avion. Pour d'autres, déjà titulaires de leur licence, ils ont décidé de poursuivre l'aventure ailleurs pour devenir pilotes professionnels. Certains survolent aujourd'hui le monde via leur compagnie aérienne et reviennent régulièrement voler chez nous.

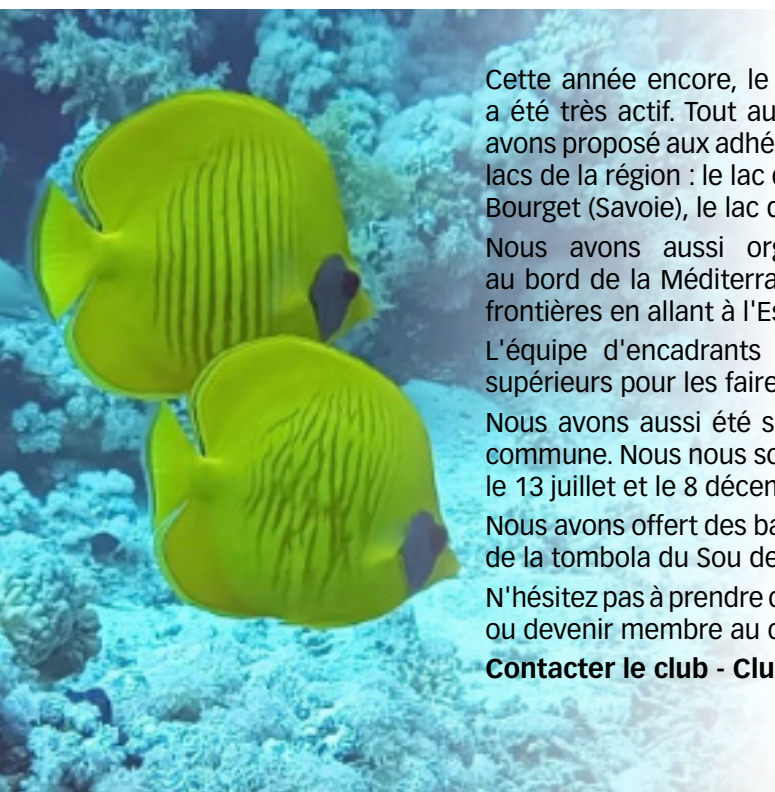
Nous avons également assisté l'équipe de France de voltige qui à la suite de leurs entraînements sont devenus Champions d'Europe.

Le club a également ouvert ses portes en mai afin de permettre à tous de visiter nos installations, de découvrir ses activités et même de pouvoir s'envoler avec un bon «vol découverte» sur les traces de St Ex...

En 2024, notre club souhaite poursuivre ses activités malgré un contexte économique devenu très difficile et être de ceux qui rendent les rêves de certains et certaines possibles...



► CLUB AMICAL PLONGÉE



Cette année encore, le Club Amical de Plongée a été très actif. Tout au long de la saison, nous avons proposé aux adhérents de plonger dans les lacs de la région : le lac de Nantua (Ain), le lac du Bourget (Savoie), le lac d'Annecy (Haute-Savoie).

Nous avons aussi organisé des week-ends au bord de la Méditerranée à St Cyr, à St Aygulf. Nous avons même dépassé les frontières en allant à l'Estartit en Espagne, en mer Rouge en Egypte.

L'équipe d'encadrants a formé les licenciés le souhaitant dans des niveaux supérieurs pour les faire évoluer dans d'autres profondeurs.

Nous avons aussi été sollicités en partenariat avec certaines associations de la commune. Nous nous sommes mobilisés pour tenir la buvette du comité des fêtes le 13 juillet et le 8 décembre.

Nous avons offert des baptêmes de plongée à la piscine d'Ambérieu-en-Bugey lors de la tombola du Sou des écoles.

N'hésitez pas à prendre contact avec le CAP pour découvrir ce sport par un baptême ou devenir membre au cours de la saison. Nous vous accueillerons amicalement !

Contactez le club - Club Amical de Plongée - Château-Gaillard 01

► « LA BOULE DU VIEUX CHÂTEAU »

ASSOCIATION DE BOULE LYONNAISE,

Ce sont 59 licenciés, une école de boules avec 5 enfants de 7 à 12 ans, 19 concours organisés durant la saison 2022-2023.

Chaque année l'association accueille des élèves de l'école communale afin qu'ils s'initient au jeu de la boule lyonnaise.

Cette année fut prolifique en qualifications pour les championnats de France. Ce ne sont pas moins de 13 licenciés qui ont représenté notre commune sous les couleurs de la boule du vieux château !

Championnat de France, juillet 2023, à Mâcon

National F2 : Christiane Piromalli avec l'équipe Niogret de St-Denis-en-Bugey

National F3 : Huguette Sinardet, Edwige Dufour, Florence Jacquet

National M4 : Pascal Collignon, Cédric Besson, Eric Prost

National M3 : Philippe Rousset, Didier Gallien

Championnat de France, juillet 2023, au Puy-en-Velay

National F3 : Huguette Sinardet, Edwige Dufour, Florence Jacquet

National M4 : Alain Jacquet

Championnat de France, août 2023, à Oussiat

National M3 : Philippe Rousset

Championnat de France, septembre 2023, à Guilhaud-Granges

National vétérans : Pascal Seytier, Fernand Castro, Pascal Collignon, Alain Jacquet, Bruno Mattia

Championnat de France, septembre 2023, à Meaux

National F3/M3 : Huguette Sinardet

Vous pouvez contacter Rocco Morabito, président de l'association, au 06 52 77 20 96 pour tous renseignements



► **VIAIN, ON RIT**

Rire est une manière de changer l'air de tout notre être

Le but de l'association est de promouvoir la pratique du Yoga du rire & de la rigologie et d'en faire profiter le plus grand nombre.

Mais kézako ???

Le yoga du rire, ce n'est pas du yoga... Il combine des exercices de rire sans raison avec des respirations profondes.

Créé en 1995 par un médecin indien, Madan Kataria, il existe aujourd'hui des milliers de clubs de rire dans 107 pays.

Le yoga du rire est basé sur le fait scientifique que le corps ne fait pas la différence entre un rire spontané et un rire simulé, on obtient les mêmes bénéfices physiologiques et psychologiques.

Les bienfaits pour notre santé sont multiples :

- Le rire libère les fameuses endorphines et réduit le stress physique, mental et émotionnel.
- Il améliore la qualité du sommeil, renforce notre système immunitaire, facilite la digestion, il est comme un jogging intérieur.
- Il recharge les batteries, nous oxygène, nous change les idées, nous rend plus joyeux, plus optimiste et plus enclins à savourer les petits plaisirs quotidiens.

Une séance de yoga du rire dure 1 heure (entrée / plat / dessert).

La finalité est d'amener vers un rire naturel et contagieux.

Envie de lâcher prise, de vous détendre et... de rire ?

Venez comme vous êtes pour vivre une séance !

Infos : 06 07 26 61 93 / stephanie.clop@orange.fr.

Adhésion à l'association: 77€ - 1 séance/mois (au prorata des mois entre septembre et juillet)

Non adhérent : 10€ la séance

Pour tous : entre 15 et 99 ans...

Lieu : salle des associations à Château-Gaillard, certaines séances pourront avoir lieu en extérieur.

À noter : L'association intervient également dans les structures (écoles, associations, centres sociaux, ehpad...) ou pour des manifestations. On se déplace dans tout le département. Nous proposons aussi des ateliers de rire, des ateliers de jeux ou des séances spécifiques pour les enfants.

À très vite pour rire ensemble

► BIBLIOTHÈQUE

UNE ANNÉE RICHE EN ÉVÉNEMENTS CULTURELS

La bibliothèque est votre point de rencontre incontournable pour accéder au service public de la culture. L'adhésion est gratuite et valable 1 an. Depuis le début de l'année 2023, l'équipe de la bibliothèque de Saint Maurice de Rémens a rejoint celle de la commune de Château avec une convention partenariale intercommunale afin de proposer les mêmes services pour les habitants. Cette mise en commun est une première dans le département de l'Ain pour les bibliothèques.

Nous sommes ainsi heureux d'accueillir près de 250 adhérents et d'annoncer la mise en place d'ateliers de lecture à l'école de Saint Maurice de Rémens.

Cette nouvelle équipe constituée a impulsé un nouveau souffle en proposant des animations tout au long de l'année 2023. Les manifestations ont été menées en partenariat avec la bibliothèque départementale, la communauté de commune de la plaine de l'Ain, la mairie, l'association du moulin à paroles et le prestataire des jus et des jeux.

Pour rappel, les adhérents disposent d'une bibliothèque en ligne avec près de 3000 ouvrages réservables avec l'identifiant d'adhésion directement sur le site internet http://new.mabib.fr/chateau-gaillard/index/index/id_profil/1

Vous pouvez nous joindre avec la boîte mail :

bibliotheque-chateaugaillard01@laposte.net

et sur l'espace Facebook :

<https://www.facebook.com/BibliothequedeChateauGaillard> que vous trouverez sur le site de la bibliothèque ou celui de la Commune. N'hésitez pas à nous contacter et nous faire part de vos attentes.

Les horaires obligatoires d'ouverture au public

Les mardis : 16 h 30 à 18 h 00

Les mercredis : 18 h 00 à 19 h 30

Les samedis de 10 h 30* à 12 h 00

(*au lieu de 11 h 00 en test).

L'équipe serait heureuse d'accueillir plusieurs bénévoles pour pérenniser les permanences obligatoires d'ouverture pour ce service public culturel notamment le samedi matin. Le fonctionnement se fait en binôme sur planning. Des formations et des compagnonnages sont possibles pour accompagner les nouveaux bénévoles.

Eric Vinconneau,
Responsable de la bibliothèque
et toute l'équipe de bénévoles.



À NOTER DANS VOS AGENDAS

- **En août**
Présence et animation lors de la journée des associations.
- **En octobre**
Après-midi jeux de société dans la salle des fêtes.
- **En décembre**
« venez contez avec nous » mais aussi découvrir le monde d'Harry Potter.

Les dates seront précisées au cours de l'année.

D'autres actions pourront compléter cet agenda. Elles seront signalées par ILLIWAP, Facebook et les sites Internet de la bibliothèque et de la commune en priorité.



▶ LES POMPIERS

BILAN D'ACTIVITÉ 2023

Interventions / demandes de secours

97 interventions (+7,8%)

- 62 Secours d'Urgence A la Personne (SUAP), + 1,6%
- 13 Incendies (INC), + 16,7%
- 8 Accidents Voie Publique (AVP), + 100%
- 14 Opérations Diverses (OD), - 26,5%

Recrutement : 1 nouvelle recrue

Et toujours :

38 heures de formation, 25 heures de préparation pour passage de grade, des ateliers pédagogiques et autres exercices, avec bien-sûr l'intervention de vos pompiers auprès de vos enfants à l'école de Château-Gaillard pour une sensibilisation aux risques domestiques et gestes de premiers secours.

LE PETIT THOMAS À SON PAPA

«Dit papa, c'est quoi être pompier volontaire ?»

«Être sapeur-pompier volontaire, c'est s'engager au service de la population.

C'est découvrir et développer, au sein d'une corporation, des valeurs fortes comme l'altruisme, la solidarité ou encore le courage.

Mais tu sais, l'engagement en temps que volontaire n'est pas un travail, il est réalisé durant son temps libre, en parallèle de son activité professionnelle, de sa vie privée ou de ses études.

Les sapeurs pompiers volontaires participent à l'ensemble des missions de sécurité civile confiées aux sapeurs-pompiers : secours à la personne, lutte contre les incendies, protection des biens et de l'environnement, etc.

Ils interviennent toujours en équipe et adhèrent à des valeurs telles que le dévouement, la discipline, la discrétion, la tolérance et le respect.

En France, il y a 193700 sapeurs-pompiers volontaires soit 78% des sapeurs-pompiers.»

«Mais papa, toi ou bien maman, vous ne voudriez pas devenir sapeur-pompier volontaire vous aussi ?»

«Bonne idée ! Pourquoi pas...».

La traditionnelle Sainte Barbe

Comme chaque année, l'amicale des pompiers, présidée par Claude Aubry, a organisé la fête de la Sainte Barbe. Pour Jean-Luc Favier cette cérémonie était la dernière en tant que chef de corps puisque celui-ci prendra sa retraite en septembre 2024.

À cette occasion, Monsieur le député Damien Abad lui a remis la médaille de l'assemblée nationale pour ses nombreuses années passées au sein du CPI de Château-Gaillard.



Quelques surprises pour le chef de corps

Jean-Luc Favier pour sa dernière Sainte Barbe



► UN DES MEILLEURS APPRENTIS DE FRANCE

La société nationale des meilleurs ouvriers de France est fondée en 1929, à l'initiative de René Petit (MOF 1927 Ebéniste)

Soucieuse de préserver des savoir-faire, elle crée le concours un des meilleurs apprentis de France en 1985 sous l'impulsion de Paul Labourier, (MOF chaudronnerie).

5 500 candidats s'inscrivent chaque année dans plus de 120 métiers. Il s'adresse aux jeunes âgés de moins de 21 ans, en formation initiale (CAP, Bac Pro) provenant d'établissements publics ou privés, sous statut scolaire ou sous contrat d'apprentissage.

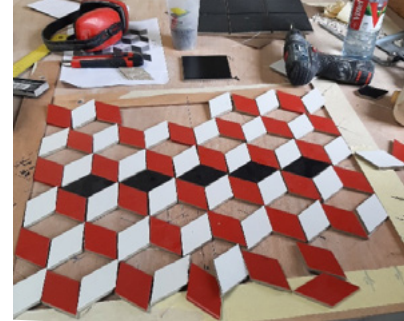
Il permet aux candidats de développer leur goût du travail bien fait, d'affirmer leur personnalité, leur passion, leur esprit d'initiative, de progresser dans leurs compétences, d'obtenir la juste récompense de leur effort et de témoigner avec fierté aux yeux de tous de l'efficacité de leur formation. Ce cercle vertueux associant formation et expérience professionnelle est une chance tant pour les jeunes qui choisissent cette voie que pour les entreprises qui les accueillent.

Cette année un jeune de notre commune a été récompensé.

Après un cap maçonnerie, il a suivi une année supplémentaire en tant qu'apprenti pour se spécialiser en tant que carreleur mosaïste au sein de l'entreprise MP Prestige à Vonnas et au CFA BTP AIN de Bourg-en-Bresse.

Le sujet est imposé et les 120h nécessaires pour réaliser son œuvre sont prises sur son temps libre.

Il s'est vu décerner la médaille d'or au niveau départemental pour le métier de carreleur mosaïste. **Bravo à Lucas Bronsard !**



► COMITÉ DES FÊTES



La fête du 13 juillet a rassemblé les habitants du village dans une ambiance festive. La soirée s'est clôturée par le feu d'artifice et la soirée dansante.

- **Le marché de Noël** du 18/11/2023 a fêté sa deuxième édition. 23 exposants ont présenté leurs créations aux visiteurs qui sont encore venus nombreux cette année.
- L'année s'est achevée avec la traditionnelle **fête des lumières** du 8 décembre. La météo défavorable a modifié l'emplacement de cette soirée qui s'est finalement déroulée devant le petit parking de la bibliothèque. Cela n'a pas empêché le passage du père Noël.
- Pour information : le Comité des Fêtes loue du matériel pour les particuliers et les associations. Pour tous renseignements, contactez le 06 74 73 27 31.
- Nous recherchons des bénévoles qui souhaiteraient donner un peu de leur temps pour que les fêtes du village puissent encore exister.
- Nous remercions toutes les associations et les bénévoles qui ont donné de leur temps afin que les manifestations puissent se réaliser.

Cordialement. Le bureau du Comité des Fêtes.



UNE MISS SUR LA COMMUNE

L'élection s'est déroulée le samedi 3 juin 2023 à Bourg-en-Bresse.

A l'issue de la soirée Dina Nacia s'est vue remettre la couronne de Miss Bresse 2023.

Âgée de 21 ans et étudiante en bachelor ressources humaines à Lyon, cette châteaugaillardane nouvellement couronnée a poursuivi l'aventure en participant à l'élection de miss pays de l'Ain le 8 juillet 2023 à Gex. Elle arrivera 4^e dauphine.

Peut être retentera t'elle l'expérience ?

En attendant

Félicitations pour ce joli parcours !



CCAS

Le CCAS a proposé trois rendez-vous aux retraités de la commune.

Lors des deux après-midis récréatives en mars et en juin, force est de constater que ce sont surtout les discussions plus que les jeux qui ont fait recette, même si quelques acharnés de la belote ont eu plaisir à taper le carton.

Le repas du 25 novembre à quant à lui rassemblé 86 convives, une année revenue à la normale après 2 éditions décimées par le Covid. Cette journée festive a été animée par Ghislaine et Alain Berthier, musiciens résidant sur notre commune, avec une petite participation de Hlino à la percussion.

Merci à tous les invité(e)s, vos sourires et votre fidélité sont notre récompense.

Remerciements également à toute l'équipe, membres du CCAS et du conseil municipal, aux bénévoles qui ont assuré le service et qui ont également distribué 42 colis et 36 bons-cadeau de Noël le 9 décembre.

Des petits présents confectionnés par les enfants de la garderie ont été ajoutés. Merci à eux et au personnel pour leur créativité.

Clin d'oeil pour les personnes nées en 1954 : Préparez-vous au choc psychologique de l'invitation au repas. Ce n'est qu'un cap à passer !

Et rendez-vous le 21 mars pour la première après-midi récréative qui peut s'ouvrir aux personnes plus jeunes ayant envie de créer un lien social intergénérationnel.

Notre doyenne, Mme Verdoia nous a quittés à l'aube de ses 101 ans.

C'est désormais Yvonne Mugnier qui est notre doyenne, sans oublier France Maréchal, résidant à l'EPAHD d'Ambérieu-en-Bugey, son aînée de 15 jours, toutes deux sont nées en octobre 1925.



L'ÉTAT CIVIL



28 naissances sont venues étoffer la population de Château-Gaillard

- Ahmed Alp Agca, le 15 septembre
- Camille Charly Alcantara, le 21 février
- Héloïse Isabelle Francette Bailly, le 2 octobre
- Lana Nicole Christine Barre, le 14 septembre
- Léandro Bonnel, le 11 juin
- Auguste Jean Patrick Bonzom Mons, le 28 mars
- Wassîm Bouilloud, le 24 septembre
- Inaya Boutrig, le 19 mars
- Mayron Mike Borderieux, le 19 décembre
- Rose Marie-Carmen Celette, le 31 mai
- Romye Gabriel Charrin, le 26 avril
- Hamza Demir, le 5 avril
- Valentin Fosse, le 7 mai
- Ethan Jacques Philippe Gaudard, le 26 juin
- Léandre Paul Gaudillat, le 7 janvier
- Farès Hamrouni, le 31 mai
- Romane Jalasson, le 7 juillet
- Candice Deborah Nadia Moinet, le 19 août
- Paola Rosa Maria Morel, le 27 juillet
- Lyvio Ruben Ottonello, le 19 avril
- Ilhan Eden Ovejero, le 29 juin
- Eva Alice Pichenot, le 7 juin
- Eva Angeline Ravelojaona Bartoli, le 22 février
- Malo Serge Tarpin-Lyonnet, le 2 février
- Liam Tchernenko, le 1^{er} janvier
- Nelya Tebibi, le 2 septembre
- Aloïs Kevin Trouillot, le 3 janvier
- Antoine Thierry Charles Vic, le 24 février

Tous nos voeux de bonheur !



Mariages

- Stéphanie TORREGROSA et Dominique Claude Joseph ADDE, le 10 juin
- Amal KHATTABI et Harris TAISSE, le 17 juin
- Sylvie Dominique Annie Joëlle GICQUIAUD et Tony Jean-Paul Joël HOURDEL, le 20 juin
- Aline Christiane Paulette MARGAND et Jonathan Jean-Antoine CLOQUET, le 24 juin
- Pauline GARCIA et Thomas VIEU, le 1^{er} juillet
- Maude Suzanne MACARI et Stéphane Jean René LOYRION, le 1^{er} juillet
- Bérangère Pascale Anne OUIQUE et Cyril Yves GABASIO, le 5 août
- Maud AGIUS et Anthony Jérôme REBICHON, le 12 août
- Karine TOULET et Ludovic Georges LAMBERT, le 23 septembre



La publication des informations relatives à l'état civil (naissance, parrainage, mariage, décès) est régie par le code civil qui établit les droits d'accès. La publication dans le bulletin municipal doit donc s'y conformer.

Le consentement préalable des personnes concernées est une obligation, il peut être oral ou écrit.

Pour les décès, dans la mesure où tout le monde peut obtenir copie de l'acte, la publication dans le bulletin municipal est possible sans accord préalable.

Décès 2023

- Didier Claude Joseph CLAY, le 6 janvier
- Gisèle PERREVE, le 26 mars
- Bernard DALY, le 29 mars
- Gilbert Philippe CURT, le 13 avril
- Catherine Claude PERRET née CORTEY, 15 mai
- Gilles René GAUDIMIER, le 5 juin
- Irène BONOMME, 14 juin
- Cristina Rosa VERDOIA née DEPETRIS, le 22 juin
- Gabriel Roland BALME, le 11 juillet
- Michel Jean BUFFARD, le 17 juillet
- Raymonde Lucienne BLATRIX née DULOT, le 17 juillet
- Roger Louis DUFOUR, le 16 août
- Michel Fernand SALLET, le 16 août
- Léa GORGELIN née COUARD, le 25 août
- Jean-Luc SELLEN, le 11 septembre
- Angèle Nadia Lucette PELLEGRINI née VIRUEGA, le 3 novembre
- Patrick Roger Pierre VACHER, le 2 décembre
- Gilbert Raymond Mouvand, le 12 décembre



Sincères condoléances aux familles

LE CONSEILLER NUMÉRIQUE EST ENCORE A VOTRE SERVICE A CHÂTEAU GAILLARD EN 2024

Une permanence a lieu les jeudis de 8 h 30 à 11 h 30 une semaine sur deux dans l'enceinte de la bibliothèque. D'autres créneaux d'heures sont possibles sur des communes à proximité.

Cet accompagnement est proposé par la mairie en partenariat avec le SIEA jusqu'en juin 2024.

Vous pouvez vous rendre sur place directement ou prendre rendez-vous avec Guillaume Derose par téléphone ou par mail. Un flyer avec les coordonnées est disponible à la bibliothèque et à la mairie.

L'accompagnement du conseiller numérique est mis en place pour vous aider dans l'utilisation des outils numériques au quotidien ou pour vous perfectionner.

Quelques outils seront disponibles, mais il est fortement conseillé de venir avec vos PC portable, smartphone, tablette pour une prise en main plus personnelle.

Eric Vinconneau, conseiller délégué à l'action sociale

TRI DES DÉCHETS

RAPPEL

Pour le fonctionnement de la déchetterie et les modalités d'accès, rdv sur :

www.cc-plainedelain.fr

Rubrique «DECHETS»

TOUQUAN

Touquan est un nouveau service de transport à la demande (TAD), c'est-à-dire avec réservation obligatoire. Celle-ci est à effectuer uniquement par téléphone via une plateforme régionale unique au 04 80 00 70 00.

Ce service, mis en place par la CCPA, est ouvert du lundi au vendredi, de 9 h (heure de prise en charge) à 17 h (heure de dépose), à l'exclusion des jours fériés.

Chaque usager peut réaliser jusqu'à 20 trajets par mois (ou 10 allers-retours) au prix de 2€ par trajet.

UN SERVICE OUVERT À TOUS !

📞 RÉSERVEZ SIMPLEMENT

Par téléphone au **04 8000 7000**
au plus tard la veille à 12h (au plus tard
le vendredi 12 h pour le lundi).

📍 RENDEZ-VOUS AU POINT DE PRISE EN CHARGE LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS

🚗 DÉPLACEZ-VOUS SEREINEMENT

Réalisez jusqu'à 20 trajets par mois
ou 10 allers-retours.
Du lundi au vendredi de 9 h à 17 h,
sauf jours fériés.

🛒 REJOIGNEZ VOTRE DESTINATION

Marché, rendez-vous médical, activité de loisirs :
que ce soit pour un aller simple ou un aller-retour,
TOUQUAN s'adapte à vos activités.

+ D'INFOS www.bus-touquan.fr

UN SERVICE OUVERT À TOUS

Touquan est ouvert à tous, y compris aux non-résidents de la CCPA.

Ce service de Transport à la demande est accessible aux personnes à mobilité réduite, dès lors qu'elles peuvent se rendre à l'arrêt de prise en charge (à mentionner au moment de la réservation). Une aide à la montée et à la descente du véhicule peut cependant être apportée.

Le paiement se fait au moment de la montée à bord du véhicule, directement auprès du chauffeur, en liquide (les usagers sont invités à prévoir la monnaie, dans la mesure du possible).

UN FONCTIONNEMENT PAR SECTEUR

Touquan est organisé en 4 secteurs : l'Albarine, Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu et Meximieux.

Le service est pensé autour de bassins de vie, afin de permettre à chacun de se rendre sur ses lieux de rendez-vous habituels (médical, courses, train...). Les déplacements s'effectuent alors au sein d'un même secteur = même couleur - (en dehors de 3 exceptions*) entre un point de prise en charge et un point de dépose.

NB : Le centre hospitalier d'Ambérieu est accessible quelque soit votre secteur.

Pour plus de détails, rdv sur le site de la CCPA :
www.cc-plainedelain.fr

→ Mobilité

→ TAD-transport à la demande

